

DELIBERATION
REUNION DU 15 JUIN 2010

Convocation du 10 juin 2010

Affichage du 21 juin 2010

L'an deux mil dix, le 15 juin, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Chantal BERNIER, Maire.

Étaient présents : J. CHEUL, C. PICHOT, A. BOUTIN, Adjoint,
S. ANEST, G. BOUAZIZ, T. BOUYER, O. DELORME, M. GUIBERT-DAVAL, F.
HARDY, X. JACOT

Étaient absents excusés : S. CHANDELIER, S. DROIT, J.C. LE BERRE, F. TANTY (pouvoir à C. PICHOT)

Préalablement à l'ouverture de la séance, le maire demande aux conseillers leur accord pour ajouter un point à l'ordre du jour ; il s'agit de la renégociation d'un emprunt sur la commune. Le conseil donne un accord positif et unanime à cette requête.

Élection du secrétaire de séance

Xavier JACOT est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 28 mai 2010

F. HARDY souhaite revenir sur son intervention relative à l'installation électrique à CHANGE, qui lui a paru conforme, contrairement à ce que laisse penser la rédaction du compte rendu. Il s'agissait, en fait, d'alerter les élus de la commune sur les nouvelles normes en vigueur, et s'assurer que les installations communales y répondaient.

Aucune autre remarque n'étant faite, le procès verbal de la séance du 28 mai dernier est adopté à l'unanimité.

Choix de l'entreprise pour les travaux de renforcement du réseau d'eau – rue Jean Moulin

Le maire distribue à chaque conseiller le tableau récapitulatif établi pour l'examen des plis. Elle expose que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 juin dernier.

12 demandes de dossier ont été reçues. 2 ou 3 entreprises ont indiqué par courrier ne pas répondre à l'appel d'offres, et 4 entreprises ont déposé une proposition.

Trois critères de choix étaient inclus dans le dossier d'appel d'offre :

1. Le prix
2. Les références techniques de l'entreprise
3. Le délai d'exécution des travaux.

L'entreprise VILLEDIEU a présenté très peu de références, et pas du tout en matière de travaux de renforcement du réseau d'eau.

A montant de travaux quasi égal, l'entreprise EXEAU T.P. proposait 9 semaines pour la réalisation des travaux (hors préparation du chantier), au lieu de 6 semaines pour l'entreprise FORCLUM.

Enfin, l'entreprise SOGEA, qui a réalisé les travaux place du Frou et rue de Gallardon, présente une offre supérieure de plus de 40 % par rapport à l'offre la moins disante.

La commission d'appel d'offres a donc retenu la société FORCLUM, pour un montant H.T. de 69.997 euros, et un délai d'exécution des travaux de 6 semaines

Les travaux devraient débuter le 30 août et être terminés au plus tard le 31 octobre 2010.

Le maire rappelle que la société FORCLUM a réalisé les premières tranches des travaux de renforcement du réseau d'eau potable sur la commune.

Elle ajoute que le montant de l'offre FORCLUM est de 30.000 euros moins élevée que le montant prévu au budget primitif. Par ailleurs, il restera une tranche à réaliser : la rue de l'Égalité.

C. PICHOT demande ce qu'il en est pour le compactage en fin de travaux. A. BOUTIN explique que c'est une entreprise différente qui effectue cette prestation.

A la demande de F. HARDY, le maire dit que l'option de canalisation pour la fibre optique est prévue dans le montant des travaux.

Le maire ajoute que l'entreprise FORCLUM est venue sur place pour l'étude ; des photos figurent dans le dossier ; ce qui démontre un travail sérieux.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché des travaux de renforcement du réseau d'eau potable rue Jean Moulin à l'entreprise FORCLUM, pour un montant hors taxes de 69.997 euros.

Remplacement d'un délégué titulaire au sein de la Communauté de Communes

Le maire rappelle qu'Olivier DELORME a manifesté son désir de ne plus être délégué titulaire, son activité professionnelle ne lui permettant plus d'assister aux différentes réunions. Le maire demande si un conseiller souhaite rejoindre la Communauté de Communes, ou si un délégué suppléant, à savoir T. BOUYER ou F. TANTY, souhaite passer titulaire. T. BOUYER est effectivement intéressé.

Le maire rappelle les commissions dans lesquelles O. DELORME représentait la commune au sein de la communauté de communes :

- la commission Sports
- la commission Développement Economique
- la commission Environnement
- le S.C.O.T.

O. DELORME déclare qu'il peut continuer à représenter la commune au S.C.O.T.

A l'unanimité, moins deux abstentions (O. DELORME, T. BOUYER), ce dernier est nommé délégué titulaire à la communauté de communes, O. DELORME devient délégué suppléant.

T. BOUYER représentera donc la commune au sein des commissions Développement Economique et Sports, et C. PICHOT au sein de la commission Environnement.

Autorisation de signature pour renégociation d'un emprunt

Le maire rappelle que la renégociation de l'emprunt pour le giratoire a été évoqué lors de la séance du vote du budget primitif, le 1^{er} avril 2010. Elle a obtenu un rendez-vous à la banque fin avril, et attend une simulation chiffrée. La renégociation permettrait de diminuer la durée de l'emprunt de deux années.

Le maire demande au conseil de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette renégociation.

Le conseil donne un accord unanime.

Questions et informations diverses

Le maire demande au conseil son avis, quand à la matérialisation de « stops », suite à la réfection de la rue de Gallardon. Elle propose de remplacer chaque « cédez-le-passage » par un stop, au niveau de la mare : en entrée de village, en arrivant de la R.D. 906, et en sortie de la rue de Gallardon. F. HARDY se dit très sceptique, la signalisation ne sera pas respectée. T. BOUYER et C. PICHOT pensent que c'est, malgré tout, plus dissuasif. T. BOUYER ajoute qu'en cas de litige, la signalisation existe, et que l'éventuel contrevenant serait puni plus sévèrement. Le maire expose que l'implantation de stop fait l'objet d'un arrêté municipal.

Le maire expose que l'avertisseur de vitesse est commandé. Il possède un enregistreur du nombre de véhicules et de leur vitesse. La livraison est prévue prochainement. 8 emplacements ont été retenus dans un premier temps : notamment rue de Gallardon, rue de l'Égalité, rue du Puits et rue du 11 Novembre. A. BOUTIN ajoute que l'appareil enregistre dans les deux sens de circulation.

Est abordé également le problème de la rue de Grogneul, et plus précisément du panneau indicateur de la commune qui ne se situe pas au même niveau des deux côtés de la chaussée. Il s'agit en l'occurrence du problème de l'entretien du bas-côté, par le Département ou par la commune.

G. BOUAZIZ expose que le problème existe également rue de la Libération. Le panneau est placé après les premières maisons.

M. GUIBERT dit, qu'au regard de la loi, les panneaux doivent être répertoriés à la D.D.T.

Le maire ajoute qu'un comptage à l'essieu sera effectué rue Jean Moulin, à la rentrée, afin d'analyser la fréquentation des poids lourds.

Le maire expose qu'A. BOUTIN et elle-même iront chez les concessionnaires automobiles, vendredi matin prochain, pour une première sélection du véhicule utilitaire communal.

A.BOUTIN informe le conseil que les travaux d'éclairage public sont effectués dans le lotissement des Bruyères. Un point lumineux sera ajouté rue du 11 Novembre, début juillet.

Tour de tapis

C. PICHOT : demande si le courrier destiné aux agriculteurs, relatif aux traitements agricoles, a été adressé. Le maire répond qu'elle se documente, et que le courrier est en préparation.

O. DELORME expose qu'il a lu un article dans le journal, à propos d'une association qui propose de donner des conseils pour un désherbage sans pesticides.

C. PICHOT dit qu'elle pense avant tout aux enfants.

Le maire dit que son objectif est de sensibiliser les agriculteurs, notamment pour les abords du village.

M. GUIBERT exprime qu'il s'agit de respect vis-à-vis de toute la population.

A.BOUTIN expose que les doses de désherbant utilisées au niveau communal sont infimes. Il est d'avis de transmettre une copie du courrier de l'administré aux agriculteurs, sans prendre parti.

O. DELORME pense qu'un article à ce sujet pourrait être inséré dans la prochaine Voix du Frou.

J. CHEUL : Le vide-greniers s'est très bien passé. Il y a eu moins d'exposants que l'an passé, mais au mois de juin, plusieurs communes alentour organisent leur foire à tout le même jour.

Le maire exprime qu'il faudrait peut être faire une fois tous les deux ans, seulement.

S. ANEST pense que pour pérenniser la manifestation, il faut organiser tous les ans à la même période.

Le maire souhaite souligner que J.C. LE BERRE a assisté à la Commission d'Appel d'Offres. Il a été accueilli avec plaisir, et devrait reprendre ses activités communales à la rentrée.

La séance est levée à 22 heures.